

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
11 Décembre 2020**

**OBJET : Subvention d'investissement pour le centre hospitalier d'Aubagne dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'octroyer une subvention d'investissement pour un montant de 67 800 € au centre hospitalier d'Aubagne pour l'achat d'un automate de réaction de polymérisation en chaîne dans le cadre de la crise sanitaire et au delà, pour faciliter la prise en charge de ses patients notamment en situation d'urgence ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante selon le modèle type prévu à cet effet ;
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe au rapport.

La dépense d'investissement sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité  
Madame BARTHÉLÉMY ne prend pas part au vote.

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice des assemblées**